



Délibération n° 47 / 2021

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)

L'an deux mille vingt et un, le Quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. ARCAY Martin, Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, M. GRILL Christophe, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme LACUBE Danièle, Mme MARCILLAC Monique, M. MATTERA Patrick, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme ZONCA Jeanne.

Absents excusés :

M. BIEGEL Julien (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. DELAUZE Daniel (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. GIL Michaël (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON), Mme GIMENEZ Véronique (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à Mme Gaëlle GUYONNET), M. MESSINA Gaspard (pouvoir à Mme Anne-Marie CALMES), M. Jean-Luc MILHAU (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. SABLOS Gérard (pouvoir à Mme Danièle LACUBE), Mme TROCHAIN Katia (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Décision modificative n° 2- Adoption

Monsieur Jean-Pascal SAMMUT, Adjoint au maire, délégué aux finances et au personnel expose au conseil municipal :

Le budget voté étant un acte prévisionnel il convient d'ajuster certains crédits afin de prendre en compte les dépenses et les recettes constatées à l'approche de la clôture de l'exercice budgétaire.

Les modifications proposées sont retranscrites ci-après :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	140 000,00 €	
6332 Cotisations aux F.N.A.L.	5 000,00 €	
6336 Cotisations aux CDG et CNFPT	5 000,00 €	
6475 Médecine du travail	5 000,00 €	
64111 Rémunération principale	50 000,00 €	
64131 Rémunérations	50 000,00 €	
6451 Cotisations URSSAF	25 000,00 €	
Chapitre 73 Impôts et taxes	0,00 €	150 000,00 €
7381 Taxe additionnelle aux droits de de mutations	0,00 €	150 000,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	10 000,00 €	
678 Autres charges exceptionnelles	10 000,00 €	
EQUILIBRE SECTION	150 000,00 €	150 000,00 €

Commune de PIGNAN (Hérault)
Délibération n° 47/2021
Objet : Finances – Décision modificative n° 2- Adoption

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402027-20211214-DL47_TER2021-BF

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00 €	
10226 Taxe d'aménagement et versement pour sous densité	1 000,00 €	
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	-25 000,00 €	
2031 Concessions et droits similaires	-25 000,00 €	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	74 000,00 €	
2111 Terrains nus	-10 000,00 €	
2152 Installations de voirie	50 000,00 €	
2183 Matériel de bureau et informatique	-16 000,00 €	
2184 Mobilier	10 000,00 €	
2188 Autres immobilisations corporelles	40 000,00 €	
Chapitre 23 Immobilisations en cours	-50 000,00 €	
2313 Constructions	-50 000,00 €	
EQUILIBRE SECTION	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 du budget communal pour l'exercice 2021 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 29 (dont 9 pouvoirs)

Votes : 29

Pour : 24

Contre : 5 (M. GERVAIS Marc, M. GRILL Christophe, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme IRIBARNE Isabelle, M. Jean-Luc MILHAU).

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 7 décembre 2021

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

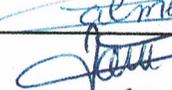
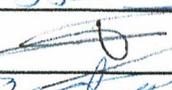
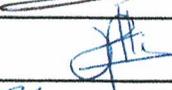
D2

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 20
 Nombre de suffrages exprimés : 29
 VOTES :
 Pour : 24
 Contre : 5
 Abstentions : 0

Date de convocation : 08/12/2021

Présenté par Mme Le Maire (1),
 A Salle du Conseil Municipal, le 14/12/2021
 Mme Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Salle du Conseil Municipal, le 14/12/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ARCAY Martin	
BIEGEL Julien	P. Biegher
BOSH Sylvia	Bosch
CALMES Anne-Marie	almeray
CASSAR Michelle	
CHOLBY Jean-Claude	
CINÇON Sylvie	
DELAUZE Daniel	P.O. Delaule
DUBOUCHER Danièle	Dubouchier
GERVAIS Marc	
GIL Michaël	P.O. Gil
GIMENEZ Véronique	P.O. Gimenez
GRILL Christophe	
GUYONNET Gaëlle	
IRIBARNE Isabelle	P.O. Iribarne
LACUBE Danièle	
MARCILLAC Monique	
MATTERA Patrick	
MESSINA Gaspard	P. almeray
MILHAU Jean-Luc	P. 
PAGEZE Thierry	

IV – ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	10 619 715,00	0,78	17,33	0,00	1 840 396,61	0,78
TFPB	7 618 467,00	0,52	23,51	0,00	1 791 101,59	0,52
TFPNB	86 424,00	-0,78	133,80	0,00	115 635,31	-0,78
CFE	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TOTAL	18 324 606,00	0,00			3 747 133,51	0,00